

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [annie-lemire-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/064333e74ba3b8e9ce30a8ab>

Date d'obtention : 2024-11-15 16:25:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Nous amène à mieux intervenir auprès des jeunes. D'uniformiser les interventions et de faire une prise en charge rapide. Limiter la propagation des images. Jamais regarder les images sur le téléphone du jeune. En remplissant la grille sexto cela amène un sentiment de sécurité chez l'intervenante ainsi qu'a l'élève et nous dicte la ligne à suivre. Dès que nous sommes en présence ou nous avons des doutes il est important d'utiliser la trousse avec l'élève.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre d'intervenir adéquatement en utilisant la trousse sexto. De plus , elle va nous permettre d'avoir un partenariat avec d'autres professionnels qui gravite autour de nous et de les utiliser pour que mon intervention soit complète avec les jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Grâce à la trousse je vais intervenir différemment je vais prendre en considération les critères des actes ex malveillant, impulsif et d'intervenir de façon neutre et de laisser cette partie de travail aux policiers car nous avons tous un rôle différent. Nous sommes une équipe qui travaillons pour aider les jeunes dans cette situation. Mon rôle en tant qu'intervenante est d'être bien vaillante et empathique envers tous les jeunes touchés. Respecter la confidentialité de l'intervention et d'aviser les parents pour pas que la situation se retrouve sur la place public. De respecter l'intégrité de la victime.